

**RAPPORT N° 94/4-09**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE ABATTOIR**

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 1993**

Depuis 1988, l'Abattoir Municipal de Saint-Denis, est géré sous forme de régie à autonomie financière. De ce fait, l'établissement dispose d'un budget spécifique (annexé à celui de la Commune) dont la réalisation est constatée au travers

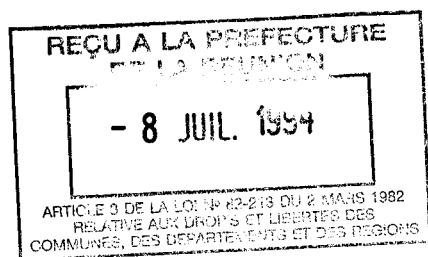
- du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur ,
- du Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable.

Il ressort de la comptabilité du Receveur Municipal que l'exécution du Budget 1993 de la Régie Abattoir fait apparaître (compte tenu des résultats antérieurs) un excédent cumulé global de **2 952 826,54 F**

soit **1 064 139,80 F** en Section d'Investissement ;  
**1 888 686,74 F** en Section de Fonctionnement.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif, il vous est donc demandé d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Abattoir pour l'exercice 1993.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

Mairie de Saint-Denis (Réunion)  
LE MAIRE

DELIBERATION N° 94/4-09  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 29 juin 1994

OBJET

REGIE ABATTOIR

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 1993

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4-09 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion de la Régie Abattoir présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Economie et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(4 oppositions -dont 1 vote par procuration-)

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1993 de la Régie Abattoir qui laisse apparaître un excédent cumulé global de 2 952 286,54 F

soit 1 064 139,80 F en Section d'Investissement ;  
1 888 686,74 F en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 JUIL. 1994

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

